

Date de dépôt : 20 novembre 2015

Rapport

de la Commission judiciaire et de la police chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur les violences domestiques (LVD) (F 1 30)

Rapport de M. Raymond Wicky

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission judiciaire et de la police a examiné le projet de loi 11676 modifiant la loi sur les violences domestiques (LVD) lors de sa séance du 5 novembre 2015, sous la Présidence de M. Vincent Maitre. M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique au Secrétariat général du Grand Conseil, a assisté aux travaux de la commission. Le procès-verbal de cette séance a été tenu avec exactitude par M^{me} Agnès Cantal, que le rapporteur tient à remercier pour son travail.

Présentation du projet de loi par M. Michaël Flaks, directeur général de l'intérieur au département présidentiel, et M^{me} Colette Fry, directrice du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) rattaché au département présidentiel

M. Michaël Flaks expose le processus qui a conduit au dépôt de ce projet de loi. Ce dernier peut être résumé comme suit :

- Le 14 janvier 2015, le Conseil d'Etat a consulté les milieux intéressés sur la perspective de réunir les thématiques des violences domestiques et de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein d'une même entité, rattachée au département présidentiel.

- 84 entités (associations, institutions, partis politiques) ont été consultées. 56 ont répondu (67%). 49 se sont montrées favorables au regroupement des deux entités (87,50%).
- Suite à cette consultation, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en œuvre la réorganisation telle que préconisée par les milieux concernés afin de :
 - rendre l'administration genevoise conforme aux modèles existants tant au niveau international que fédéral, et aux autres cantons romands ;
 - améliorer l'efficacité organisationnelle de ces deux programmes de politique publique, permettant ainsi d'œuvrer de façon plus cohérente et homogène à la promotion de l'égalité et à la prévention des violences qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ;
 - assurer la cohérence structurelle existant entre les deux volets de cette dernière thématique, soit celui de la répression, des sanctions et de la prise en charge des auteurs de violence domestique, et celui de la prévention, de la sensibilisation et du soutien aux victimes ;
 - répondre aux recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport n° 81 d'évaluation de la politique de lutte contre les violences domestiques du 10.7.2014.
- Le 1^{er} septembre 2015, le règlement instituant un bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) est entré en vigueur, concrétisant le résultat de la consultation, parallèlement à l'adoption par le Conseil d'Etat (le 27 mai 2015) d'un projet de modification de la loi sur les violences domestiques, appuyant la nouvelle organisation administrative du BPEV.
- M^{me} Colette Fry, responsable depuis sa création en 1994 du Centre LAVI, a été nommée afin d'assumer la direction de ce nouveau service. Elle a succédé dès le 1^{er} septembre à M^{me} Muriel Golay, promue à d'autres fonctions.

M. Michaël Flaks présente ensuite **M^{me} Colette Fry**, nouvelle directrice du Bureau, ayant mis en place et dirigé durant 21 ans le centre LAVI.

Il précise encore les principales caractéristiques de la nouvelle structure, à savoir :

- La fonction de délégué disparaît en tant que telle, dans la mesure où la direction assumera alors les deux tâches.
- Les deux commissions consultatives subsistent, compte tenu des souhaits des milieux concernés : la commission de l'égalité entre femmes et hommes et la commission de prévention des violences domestiques.

M^{me} Colette Fry précise que la commission de prévention des violences domestiques se réunira la semaine prochaine pour la première fois sous la nouvelle organisation. Un état des lieux sera effectué et les objectifs pour l'année prochaine seront évoqués.

Discussion et questions

Le groupe UDC aimerait savoir si cette fusion engendre des économies budgétaires ?

M. Michaël Flaks répond, en substance, que ce n'était pas un but recherché et que les milieux concernés ont été informés qu'il y aurait maintien des ressources allouées dans la mesure du possible et des synergies avec l'office cantonal des statistiques notamment.

Le groupe UDC aimerait connaître le profil de recrutement des membres de commission consultative ?

M^{me} Colette Fry précise qu'il s'agit principalement de représentants des institutions et du milieu associatif concernés, ainsi que de la magistrature.

Le groupe UDC s'interroge sur l'augmentation des violences domestiques ?

M^{me} Colette Fry répond que les violences ont toujours existé. Simplement, la prise en compte par la société a évolué. On répond maintenant à ces violences de manière plus adéquate et complète.

Le groupe UDC tient également à savoir si l'égalité homme/femme au travers des quotas dans les conseils d'administration ou des salaires est également concernée ?

M. Michaël Flaks et M^{me} Colette Fry déclarent que le volet de l'égalité fait partie intégrante de la mission du bureau. Cette dernière vise à

promouvoir des femmes aux postes à responsabilité et à gommer les différences salariales. De nombreuses actions de sensibilisation sont entreprises afin d'aller dans ce sens. Ne pouvant être contraignantes, elles sont basées sur la libre adhésion des partenaires.

Le groupe socialiste admet être séduit pas ce projet de loi allant dans le sens du regroupement dans le domaine des droits fondamentaux. Il le salue d'autant plus qu'il avait accueilli avec scepticisme la suppression de l'Office des droits Humains.

Il met également en évidence la qualité de la consultation effectuée avant l'élaboration du projet de loi. C'est à son avis la première fois qu'une telle pré-consultation, à grande échelle, est assurée.

Il s'interroge toutefois sur l'intention potentielle du regroupement de faire des économies sur les postes dans un proche avenir ?

M. Michaël Flaks espère que non et constate qu'il n'y a pas eu de réduction des ressources à ce jour. Il n'est cependant pas en mesure de prédire l'avenir en la matière, compte tenu des contraintes budgétaires.

Le groupe Vert revient sur la question des ressources et tient à s'assurer que ces dernières soient suffisantes ?

M^{me} Colette Fry confirme que l'intégration de la thématique de la prévention des violences domestiques au sein du nouveau BPEV n'a pas entraîné de pertes en ETP.

Le groupe MCG se déclare favorable à ce projet de loi. Il s'enquiert toutefois sur l'interprétation de certains éléments en lien avec la procédure de consultation.

M. Michaël Flaks répond que le département a voulu procéder à une large consultation en laissant les entités consultées décider si elles désiraient répondre ou non. Il précise également que l'IMAD a décidé de ne pas répondre tout en recommandant le maintien des deux commissions consultatives. D'autres partenaires consultés ont également fait état de la même demande qui a été d'ailleurs retenue par le Conseil d'Etat.

Vote du PL 11676***Vote d'entrée en matière***

Le Président met aux voix l'entrée en matière du PL 11676 :

L'entrée en matière du PL 11676 est **acceptée** à l'unanimité.

Vote en 2^e débat

Titre et préambule

Pas d'opposition, adopté.

Art. 1

Pas d'opposition, adopté.

Art. 6 Organisation (nouvelle teneur)

Pas d'opposition, adopté.

Art. 2

Pas d'opposition, adopté.

Vote en 3^e débat

Le Président met aux voix en troisième débat le PL 11676 dans son ensemble :

Pour : 15 (4 PLR, 3 S, 1 EAG, 3 MCG, 2 UDC, 1 PDC, 1 Ve)

Contre : –

Abstention : –

Le PL 11676 est accepté à l'unanimité.

La commission propose le traitement de ce PL aux extraits.

En conséquence, Mesdames et Messieurs les députés, la Commission judiciaire et de la police vous invite à accepter le projet de loi 11676.

Annexe

Procédure de consultation assurée par le département présidentiel

**Projet de loi
(11676)****modifiant la loi sur les violences domestiques (LVD) (F 1 30)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi sur les violences domestiques, du 16 septembre 2005, est modifiée
comme suit :

Art. 6 Organisation (nouvelle teneur)

¹ Le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de
prévention des violences domestiques (ci-après : bureau) est chargé de
remplir des tâches de coordination, d'évaluation et d'information.

² Le bureau travaille en collaboration avec une commission consultative sur
les violences domestiques, constituée par le Conseil d'Etat et composée de
représentants des pouvoirs publics, dont des magistrats du pouvoir judiciaire,
et de personnes expérimentées provenant de milieux privés.

³ Le bureau et la commission consultative adressent annuellement un rapport
unique d'activité au Conseil d'Etat.

⁴ Le bureau développe un concept d'intervention et de prévention, lequel, une
fois adopté par le Conseil d'Etat, fait l'objet d'une mise en œuvre au plan
cantonal.

Art. 2 Entrée en vigueur

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

ANNEXE

PV 44, annexe



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Département de la sécurité et de l'économie

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Aux milieux intéressés
(selon liste annexée)

Wréf. : 100044-2015

Genève, le 14 janvier 2015

Concerne: consultation portant sur la perspective de réunir les thématiques des violences domestiques et de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein d'une même entité

Madame, Monsieur

Le département présidentiel et le département de la sécurité et de l'économie envisagent la perspective de réunir les thématiques des violences domestiques et de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, au sein d'une seule et même entité, placée sous l'égide du département présidentiel.

Cette réorganisation paraît pouvoir répondre aux recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport numéro 81 du mois de juillet 2014 d'évaluation de la politique de lutte contre les violences domestiques.

En outre, elle permettrait à l'entité en résultant d'œuvrer de façon cohérente et homogène à la promotion de l'égalité et à la prévention des diverses formes de violences que sont le harcèlement sexuel au travail, les violences de genre, liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, et les violences domestiques.

Une telle structure serait par ailleurs analogue aux modèles existant tant au niveau international que fédéral, et aux autres cantons romands.

Elle améliorerait l'efficacité organisationnelle des deux programmes de politique publique que sont la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques, dont les missions et les acteurs impliqués se rejoignent, s'agissant de la prévention des violences de genre.

Le budget de l'entité nouvelle serait adapté en conséquence avec un transfert des ressources financières et humaines, entre les deux départements concernés.

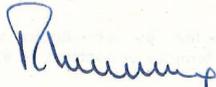
La loi cantonale sur les violences domestiques (F 1 30) et le règlement instituant un bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et une commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes, RBPEg, (B 1 30.12) seraient ainsi modifiés à terme dans ce sens.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer votre avis sur l'opportunité de la nouvelle organisation envisagée.

Votre réponse écrite est attendue d'ici le 6 février prochain. Elle peut être adressée par courrier postal à l'adresse suivante : département présidentiel, direction générale de l'intérieur, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, case postale 3964, 1211 Genève 3, ou par courriel : anne-laure.godefroy@etat.ge.ch.

Votre réponse sera traitée de façon strictement confidentielle et seuls les résultats généraux seront susceptibles d'être communiqués.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre consultation et du temps que vous prendrez pour nous répondre, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.



François Longchamp



Pierre Maudet

Annexe : liste des institutions et entités sollicitées

PRE • Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 • 1204 Genève
Tél. +41 (0) 22 546 54 00 • Fax +41 (0) 22 546 54 41 • www.ge.ch
DSE • Place de la Taconnerie 7 • 1204 Genève
Tél. +41 22 327 92 10 • Fax +41 22 327 92 15 • www.ge.ch

Liste des institutions et entités consultées sur la perspective de placer la thématique des violences domestiques sous l'égide du bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE)

Les membres de la commission consultative des violences domestiques dans laquelle sont représentés :

- Office cantonal de la détention
- Police
- Office de l'enfance et de la jeunesse
- Office Médico-Pédagogique
- Ministère public
- Fondation officielle de la jeunesse
- Hôpitaux Universitaires de Genève
- CTAS-Centre de consultation spécialisé dans le traitement des séquelles d'abus sexuels
- Fondation Au Cœur des Grottes
- Association des médecins du canton de Genève
- Vires
- Solidarité femmes
- Pro Senectute
- Association Arabelle
- Association Face à Face
- Centre LAVI
- Vivre sans violence
- La main tendue

Les membres de la commission consultative de l'égalité dans laquelle sont représentés :

- Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
- Département des finances, Office du personnel de l'Etat
- Parti Démocrate-chrétien
- Parti Libéral-radical
- Parti Socialiste
- Parti Union démocratique du centre
- Parti Les Verts
- Parti Mouvement Citoyens Genevois
- Parti Ensemble à Gauche
- Délégation à l'égalité des HES-SO Genève
- Secteur égalité du Rectorat de l'Université de Genève
- Ville de Genève, Service agenda 21, délégation à l'égalité
- UAPG (FER Genève)
- CGAS (SIT)
- F-Information
- CLAFG
- 2e Observatoire
- Association des communes genevoises

Autres institutions genevoises liées au milieu de l'égalité entre femmes et hommes :

- Association Appartenances
- Association Arcade sages-femmes
- Association Aspasia
- Association Bloom and Boom
- Association Camarada

- Association Career Women's Forum (CWF)
- Association CEFAM
- Association Collectif du 14 juin
- Association Découvrir
- Association des médiatrices interculturelles (AMIC)
- Association Espace Femmes International
- Association des familles monoparentales (AFM)
- Association Gendering
- Association genevoise des femmes diplômées des universités (AGFDU)
- Association pour la promotion des droits humains
- Association Slutwalk
- Association Softweb
- Association SOS Femmes
- Association Viol-Secours
- Association Voie-F
- Association Women in Business (WiB)
- Association Women's Business Society (WBS)
- Business and Professional Women (BPW - club de Genève)
- Fédération genevoise des associations LGBT
- Fondation Emilie Gourd
- Fondation Pro jeunesse
- Fondation Womanity
- Groupe Femmes - Ensemble à Gauche -
- Groupe Femmes - Les Verts
- Groupe Femmes - PDC
- Groupe Femmes - Les Genevoises PLR
- Groupe Femmes - PS
- Groupe Femmes - UDC
- Groupe Femmes d'Amnesty International Genève
- Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)
- Syndicat Suisse Services Publics - Commission Femmes (SSP)
- Syndicat UNIA Région Genève (UNIA)
- Union des Paysannes et Femmes rurales genevoises (UPFG)

Autres institutions :

- Office protestant de consultations conjugales et familiales
- Unité de santé sexuelle et planning familial des HUG

SYNTHESE DE LA CONSULTATION PORTANT SUR LA PERSPECTIVE DE REUNIR LES THEMATIQUES DES VIOLENCES DOMESTIQUES ET DE LA PROMOTION DE L'EQUALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES AU SEIN D'UNE MEME ENTITE

84 entités ont été consultées, 56 ont répondu à la demande de consultation (67%);

49 d'entre elles sont favorables au regroupement des deux entités (87,50%), 1 est opposée au regroupement (1,79%), 2 sont mitigées (3,57%), 4 s'en rapportent à l'appréciation des autorités publiques (7,14%).

Associations et institutions consultées	Favorable au regroupement	Violences domestiques placées sous l'égide du BPE	Souligne que les bureaux de l'égalité de la Confédération et des cantons romands s'occupent des violences domestiques	Gains d'efficacité et de cohérence d'un regroupement	Réponse adéquate aux objectifs de la Convention d'Istanbul, ainsi qu'à ceux de la CEDEF	Pas de diminution de moyens (ressources humaines et financières)	Maintien de deux commissions séparées
ASSOCIATIONS							
1 Appartenances	-						
2 Arcade sages-femmes	-						
3 Aspasié	X	X		X		X	
4 Association CEFAM	X	X	X				
5 Association Découvrir	X	X		X		X	
6 Association des familles monoparentales (AFM)	X	X		X		X	
7 Association des médiatrices interculturelles (AMIC)	-						

MFL / alg

Associations et institutions consultées	Favorable au regroupement	Violences domestiques placées sous l'égide du BPE	Souligne que les bureaux de la Confédération et des cantons romands s'occupent des violences domestiques	Gains d'efficacité et de cohérence d'un regroupement	Réponse adéquate aux objectifs de la Convention d'Istanbul, ainsi qu'à ceux de la CEDEF	Pas de diminution de moyens (ressources humaines et financières)	Maintien de deux commissions séparées
8 Association Face à Face	MITIGE						
9 Association genevoise des femmes diplômées des universités (AGFDU)	-						
10 Association pour la promotion des droits humains	X			X			
11 Bloom and Boom	X	X	X				
12 Business and Professional Women (BPW - club de Genève)	-						
13 Camarada	X	X		X		X	
14 Career Women's Forum (CWF)	-						
15 Centre de contact Suisses-Immigrés	X	X		X		X	
16 Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG)	X	X	X	X		X	
17 Collectif du 14 juin	X	X				X	
18 CTAS- Centre de consultation spécialisé dans le traitement des séquelles d'abus sexuels	X	X	X				

Associations et institutions consultées	Favorable au regroupement	Violences domestiques placées sous l'égide du BPE	Souligne que les bureaux de l'égalité de la Confédération et des cantons romands s'occupent des violences domestiques	Gains d'efficacité et de cohérence d'un regroupement	Réponse adéquate aux objectifs de la Convention d'Istanbul, ainsi qu'à ceux de la CEDEF	Pas de diminution de moyens (ressources humaines et financières)	Maintien de deux commissions séparées
19 Espace Femmes International	X	X		X		X	
20 Fédération genevoise des Associations LGBT	X	X					
21 F-Information	X	X		X		X	
22 Fondation au cœur des Grottes	MITIGE						X
23 Fondation Emilie Gourde	-						
24 Fondation Womanity	-						
25 Foyer Arabelle	-						
26 Gendering	X	X		X			
27 Groupe Femmes d'Amnesty International Genève	-						
28 La main tendue	-						
29 Le 2ème Observatoire	X	X				X	
30 Lestime	X	X		X		X	
31 Office protestant de consultations conjugales et familiales	-						
32 Pro Jeunesse	-						
33 Pro Senectute	-						
34 Réseau Femmes	X	X		X		X	
35 SLUTWALK, c/o Leila Talib	-						
36 Softweb	-						
37 Solidarité femmes	X	X	X	X			
38 SOS Femmes	X	X		X		X	

MFL / aig

Associations et institutions consultées	Favorable au regroupement	Violences domestiques placées sous l'égide du BPE	Souligne que les bureaux de l'égalité de la Confédération et des cantons romands s'occupent des violences domestiques	Gains d'efficacité et de cohérence d'un regroupement	Réponse adéquate aux objectifs de la Convention d'Istanbul, ainsi qu'à ceux de la CEDEF	Pas de diminution de moyens (ressources humaines et financières)	Maintien de deux commissions séparées
39 Union des Paysannes et Femmes rurales genevoises (UPFG)	-						
40 Viol-Secours	X	X					
41 Vires	-						
42 Vivre sans violence	X	X	X			X	
43 Voie-F	X	X		X		X	
44 Women in Business (WIB)	NON						

Associations et institutions consultées	Favorable au regroupement	Violences domestiques placées sous l'égide du BPE	Souligne que les bureaux de l'égalité de la Confédération et des cantons romands s'occupent des violences domestiques	Gains d'efficacité et de cohérence d'un regroupement	Réponse adéquate aux objectifs de la Convention d'Istanbul, ainsi qu'à ceux de la CEDEF	Pas de diminution de moyens (ressources humaines et financières)	Maintien de deux commissions séparées
45 ACG	-						
46 Bureau de l'égalité de l'Université de Genève	X	X					
47 Centre LAVI	X	X		X		X	
48 Département de l'instruction publique	X	X				X	
49 Fondation officielle de la jeunesse	X					X	
50 HES-SO Genève	X	X				X	
51 Hôpitaux Universitaires de Genève	X						
Hôpitaux Universitaires de Genève - Unité de santé sexuelle et planning familial	X			X			
53 Hospice général	-						
54 Institut des études genre, Université de Genève	X		X				
55 Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	NE SE PRONONCE PAS						X
56 L'équipe du BPE	X	X			X		

INSTITUTIONS

Associations et institutions consultées	Favorable au regroupement	Violences domestiques placées sous l'égide du BPE	Souligne que les bureaux de légalité de la Confédération et des cantons romands s'occupent des violences domestiques	Gains d'efficacité et de cohérence d'un regroupement	Réponse adéquate aux objectifs de la Convention d'Istanbul, ainsi qu'à ceux de la CEDEF	Pas de diminution de moyens (ressources humaines et financières)	Maintien de deux commissions séparées
57 Ministère public	S'en rapporte à l'appréciation des autorités publiques						
58 Office cantonal de la détention	-						
59 Office de l'enfance et de la jeunesse	X						
60 Office du personnel de l'Etat	X			X			
61 Office médico-pédagogique	-						
62 Pouvoir judiciaire	S'en rapporte à l'appréciation des autorités publiques						
63 Police	S'en rapporte à l'appréciation des autorités publiques						
64 Ville de Genève	X	X				X	

	Associations et institutions consultées	Favorable au regroupement	Violences domestiques placées sous l'égide du BPE	Souligne que les bureaux de l'égalité de la Confédération et des cantons romands s'occupent des violences domestiques	Gains d'efficacité et de cohérence d'un regroupement	Réponse adéquate aux objectifs de la Convention d'Istanbul, ainsi qu'à ceux de la CEDEF	Pas de diminution de moyens (ressources humaines et financières)	Maintien de deux commissions séparées
65	Ensemble à Gauche	X			X	X	X	X
66	Ensemble à Gauche - Groupe femmes	-						
67	Groupe féminismes de solidarité	X		X				
68	Les Verts	X	X				X	
69	Les Verts - Groupe Femmes	-						
70	Les Verts en tant que membre de la Commission de l'égalité	X					X	
71	MCG	X						
72	PDC	X	X					

PARTIS POLITIQUES

MFL / alg

Associations et institutions consultées	Favorable au regroupement	Violences domestiques placées sous l'égide du BPE	Souligne que les bureaux de l'égalité de la Confédération et des cantons romands s'occupent des violences domestiques	Gains d'efficacité et de cohérence d'un regroupement	Réponse adéquate aux objectifs de la Convention d'Istanbul, ainsi qu'à ceux de la CEDEF	Pas de diminution de moyens (ressources humaines et financières)	Maintien de deux commissions séparées
73 PDC - Groupe Femmes	X	X	X	X			X
74 PLR	-						
75 PLR - Groupe Femmes	X						
76 PS	X	X				X	
77 PS - Groupe Femmes	-						
78 UDC	-						
79 UDC - Groupe Femmes	X						
SYNDICATS							
80 CGAS	X	X	X		X	X	X
81 Fédération des entreprises romandes (FER)	X						X
82 Interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)	X	X	X		X	X	X
83 Syndicat Suisse Services Publics - Commission Femmes (SSP)	-						
84 Syndicat UNIA Région Genève (UNIA)	-						